



**Municipalité de Chute-Saint-Philippe**

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### Règlement 309-2022

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 10 mai 2022, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12138-2022 :

- Règlement numéro 309-2022 modifiant le règlement 139 relatif au zonage

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Certificat de conformité de la MRC d'Antoine-Labelle adopté par la résolution MRC-CA-16227-07-22 le 7 juillet 2022.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 12 juillet 2022.



Eric Paiement, Directeur général

---